

Plan local d'urbanisme intercommunal  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays de Cunlhat approuvé le 23 juin 2016.

**Révisions et modifications :**  
Modification simplifiée n°1 approuvée en date du 8 février 2018.  
Révision allégée n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.  
Révision allégée n°2 approuvée en date du 21 mars 2024.  
Révision allégée n°3 approuvée en date du 21 mars 2024.  
Modification n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.

- PRESCRIPTIONS :**
- Changement de destination
  - Emplacement réservé
  - Haut à préserver
  - Orientation d'aménagement et de programmation
  - Élément de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
  - Rivages
  - Terrain cultivé
  - Verger
  - Zone Humide
  - \*\*\* Secteurs pilonniers à préserver
- ZONAGE :**
- Ud : Zone urbaine mixte et dense de type centre-bourg
  - Uc : Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
  - Ui : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
  - Uh : Zone de hameaux urbains pouvant accueillir des constructions pour l'habitation
  - Ur : Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
  - Ua : Zone à urbaniser à vocation économique
  - Za : Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la zone soit préalablement remeublé
  - A : Zone agricole
  - N : Zone naturelle
  - Nc : zone de caractère
  - Nl : Zone de loisirs
  - Nn : Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire

REALITES  
Bureau d'Études REALITES  
34, Rue Georges Clémenceau  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04 77 47 01 06  
Email : c.urb@realites.fr www.realites.fr

**bizinsight**

